Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 21

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 21 Lausanne, le 30 Novembre 1880. XXVe Année.

SOMMAIRE. — **Du recrutement, II, p. 465. — Entrée d'un bataillon au cantonnement, p. 470.**

SUPPLÉMENT COMME ARMES SPÉCIALES. — **Carte du Glacier du Rhône, p. 481. — Bibliographie :** *Les nouvelles défenses de la France. - Le pays et l'armée,* p. 485. — **Nouvelles et chronique, p. 495.**

DU RECRUTEMENT

II

Voici la traduction de la réplique de M. le colonel Ziegler, médecin en chef, aux articles de M. le lieut.-colonel Rouge, annoncée dans notre dernier numéro, réplique datée de Berne, 23 novembre courant :

La substance du premier article de M. le lieut.-colonel Dr Rouge est la suivante : La diminution du nombre des jeunes gens reconnus aptes au service n'a rien à faire avec l'état physique de nos « vigoureuses » populations. Notre assertion attribuant cette diminution à l'alcoolisme serait erronée. La cause en réside tout entière dans un vicieux système de recrutement : les résultats du recrutement dans d'autres pays le prouvent. Dans les Etats voisins, le soldat est exposé à de plus grandes chances de maladie et de mortalité par la vie en commun pendant plusieurs années, par le fait que ces Etats ont des colonies et qu'ils ont à soutenir des guerres d'invasion ou de conquête. Notre armée, au contraire, c'est le peuple armé pour la défense de la patrie. Il n'y a ni colonies à garder, ni pays à conquérir; nos milices restent chez elles, dans leur milieu normal (*sic*), à proximité des villes, des villages, des habitations, si serrées sur notre sol pourvu d'innombrables moyens de communication. (Chaque soldat aurait-il donc un fiacre à sa disposition ?)

A sa sortie de la landwehr, chacun de nos soldats a fait tout au plus quatre mois de service (*sic*). Ce qu'on réclame de nos milices n'est donc pas à comparer avec ce qu'on exige des troupes des autres Etats. Dès lors, pourquoi exiger des recrues de milices autant que des recrues d'une armée permanente ?

Je répondrai, pour commencer, aux allégués renfermés dans ce premier article.

Je remarquerai d'abord que M. R. appuie sa démonstration sur les résultats du recrutement dans des armées étrangères et cela sans indiquer ses sources. Il cite aussi, sans dire où il les prend, les chiffres faisant partie de la communication lue par le Dr Hurlimann lors de la réunion, à Zoug, le 21 septembre 1880, de la Société suisse d'utilité publique.

Dans ce moment, je n'ai malheureusement pas le temps de rechercher où M. R. a puisé ses renseignements. Je me bornerai à indiquer